

Cote du document:	<u>EB 2010/99/R.15/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10) a) ii)</u>
Date:	<u>22 avril 2010</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République du Ghana pour le

Programme de financement rural et agricole

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 21-22 avril 2010

Pour: **Approbation**

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Ulaş Demirag

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2616
courriel: u.demirag@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire à la République du Ghana pour le programme de financement rural et agricole, telle qu'elle figure au paragraphe 7.

Mémorandum du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République du Ghana pour le programme de financement rural et agricole

I. Contexte

1. Le présent mémorandum a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire de 9,00 millions d'USD, équivalant à 5 950 000 DTS, pour le programme de financement rural et agricole approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2008.
2. Comme souligné au paragraphe 3 du rapport pertinent du Président (EB 2008/95/R.18/Rev.1), le financement total accordé par le FIDA en faveur de ce programme devait s'élever à 15 millions d'USD. Le montant initial de 6,00 millions d'USD, le deuxième financement en faveur du Ghana au titre du cycle SAFP 2007-2009, a absorbé les fonds disponibles au titre de cette allocation. Le financement restant de 9,00 millions d'USD est désormais mis à disposition au titre du cycle SAFP 2010-2012 sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration afin de compléter l'enveloppe financière attribuée par le FIDA à ce programme.
3. Le financement supplémentaire, une fois les fonds nécessaires disponibles, devait faire l'objet de négociations d'un prêt relatif au programme. Ces négociations ont eu lieu en novembre 2008 entre le Gouvernement ghanéen et le FIDA. Dans une lettre datée du 17 février 2010, le Ministre des finances et de la planification économique a confirmé que l'emprunteur était encore intéressé par un prêt supplémentaire afin de compléter le financement du FIDA convenu pour ce programme.

II. Justification et raison d'être

4. Le financement supplémentaire demandé est essentiel pour compléter l'apport envisagé par le FIDA au profit du programme de financement rural et agricole. Il est parfaitement conforme à la conception du programme telle que négociée avec le Gouvernement ghanéen. Il n'appelle donc aucune modification du plan de financement initial du programme.

III. Coût du programme

5. Le coût total du programme s'élève à 41,87 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt de 6,00 millions d'USD (14%) approuvé en décembre 2008 et le prêt supplémentaire demandé de 9,00 millions d'USD (21%); ii) la Banque africaine de développement, avec un prêt de 4,94 millions d'USD (12%); iii) l'Italie, avec un financement supplémentaire sous forme de don de 1,51 million d'USD (4%); iv) la Banque mondiale, avec une contribution de 7,14 millions d'USD (17%); v) le gouvernement, 3,41 millions d'USD (8%); vi) les institutions financières, 2,34 millions d'USD (6%); et vii) les autres bénéficiaires, 7,53 millions d'USD (18%).

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt

6. Dès approbation par le Conseil d'administration, l'accord de prêt sera amendé afin de rendre compte du financement supplémentaire accordé par le FIDA. Étant donné que ce financement supplémentaire complète le plan de financement initialement adopté au moment de la conception, il n'entraîne aucune modification de la description du programme.

V. Recommandation

7. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Ghana un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à cinq millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 950 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

